

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2016, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi :

- le 23 novembre 2016, à madame la conseillère Sophie Bourassa, messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux, et;
- le 24 novembre 2016, à madame la mairesse Danielle Lavoie et madame la conseillère Clarisse Viens.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-11-415**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Embauche d'un contremaître de la voirie – Service des travaux publics
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-11-416

EMBAUCHE DE D'UN CONTREMAÎTRE DE LA VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames Clarisse Viens, Sophie Bourassa et madame la mairesse Danielle Lavoie, messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Jean-Marc-Fortin*

ONT VOTÉ CONTRE : *Messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Luc Lamoureux*

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un contremaître de la voirie du Service des travaux publics, suite au départ à la retraite de monsieur Jacques Dubé, chef d'équipe;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un titulaire pour occuper le nouveau poste de contremaître de la voirie;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE monsieur Réjean Tétreault soit embauché au poste de contremaître de la voirie du Service des travaux publics à compter du 12 décembre 2016, pour un salaire annuel de soixante huit mille six cent quatre-vingt quinze dollars (68 695 \$);

QUE la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer un contrat de travail avec monsieur Tétreault, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-11-417

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h28.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière